

À lire ...

Merci à tous les bénévoles

Avis publics et informations municipales

Service incendie de Scotstown : recrutement pompiers volontaires

Écocentre mobile et collecte des équipements électroniques

Et beaucoup d'autres informations

Prochaine séance mensuelle du conseil municipal (huis clos) 4 mai 2021

Versements des taxes

2^e vers : 23-04-2021
3^e vers : 4-06-2021
4^e vers : 16-07-2021
5^e vers : 27-08-2021
6^e vers. : 8-10-2021

Pour contacter la Ville de Scotstown :
par courriel :
ville.scotstown@hsfgc.ca
ou par téléphone en composant le
819-560- 8433

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2021

Les membres du conseil municipal s'unissent pour témoigner toute leur appréciation à l'égard des citoyennes et citoyens qui donnent généreusement de leur temps au bénéfice de la communauté.

Deux mots pour définir nos **bénévoles**: générosité et engagement. Merci à tous et à toutes d'être présents jours après jour avec votre bonne humeur, contribuant ainsi à une réussite en équipe. Nous sommes heureux de vous avoir parmi nous. Continuez à nous épauler !!... et encore un gros MERCI.

Nous invitons la population à venir se promener à l'Hôtel de Ville pour visiter le décor exposé à l'extérieur afin de souligner nos remerciements à tous les bénévoles.

Au cours des prochains jours, des certificats cadeaux seront tirés parmi tous les noms des bénévoles œuvrant à Scotstown afin de les remercier pour leurs nombreuses heures de bénévolat.

Bénévolat est essentiel pour la société et aujourd'hui plus que jamais, faire preuve de solidarité n'a jamais été aussi bénéfique !



AVIS PUBLICS

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

- Lors de la séance extraordinaire du 5 avril 2021 :

AVIS DE PUBLIC – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 487-21

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 487-21 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 480-20.

Donné à Scotstown, ce 6 avril 2021

Monique Polard, Directrice générale

- Lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO – 487-21 – Règlement relatif à la gestion contractuelle et abroge le règlement 487-21.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce 7 avril 2021

Monique Polard, Directrice générale

Informations municipales :

Actualités à la suite de la séance du conseil tenue le 6 avril 2021 :

Collecte des matières organiques (compostage)

Le conseil municipal a approuvé l'implantation de la collecte des matières organiques de porte à porte en 2021. Ce service devrait débuter dans quelques semaines et un bac brun sera distribué à tous les résidences et commerces. Un nouveau calendrier des collectes et des renseignements supplémentaires vous seront acheminés à ce sujet. Il est important de réduire la quantité de déchets acheminés au site d'enfouissement en raison des coûts. L'enfouissement des déchets coûte 260 \$ par tonne alors que le traitement des matières coûte 60 \$ la tonne.

- DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE, LE GOUVERNEMENT VISE DES CIBLES AMBITIEUSES : Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.

Demande d'aides financières – Infrastructures pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur les Rue Albert et De Ditton : aqueduc et égout

Des demandes d'aides financières ont été déposées auprès du gouvernement pour effectuer des travaux visant le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Albert et De Ditton. Ces travaux sont en lien avec le dossier de réfection de la route 257.

Des travaux ont débuté pour effectuer les relevés topographiques qui sont nécessaires à l'exécution des plans et devis.

Les citoyens seront informés des détails de ce projet dès réception des réponses obtenues du gouvernement.

✚ **Projet de rénovation, construction, démolition, etc. – La demande de permis est obligatoire.**

Il est important de faire la demande de permis de rénovation, construction ou démolition avant de débiter les travaux.

Un permis est également obligatoire pour l'installation d'une piscine ou d'un spa, de la coupe d'un arbre en milieu urbain, d'installation d'une clôture, etc.

Avant de débiter tout projet, vérifier auprès de l'inspecteur en communiquant avec lui par téléphone au 819-560-8433, poste 4 ou par courriel : inspecteur.scotstown@hsfqc.ca

✚ **Période de dégel – Dates visées**

Le Ministère rappelle aux utilisateurs de véhicules lourds et aux expéditeurs que les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics. Il en est ainsi chaque année afin de tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période.

Pour la période de dégel 2021, les dates visées de début et de fin de la période de restriction des charges pour chacune des zones de dégel sont les suivantes :

Dates visées pour 2021 Zone 1

- Du lundi 22 mars (00 h 01) au vendredi 21 mai (23 h 59), selon les informations diffusées sur le site web du Ministère des Transports en date du 16 avril 2021

✚ **RAPPEL - Médaille pour chien**

Vous êtes propriétaire d'un chien ?

En raison de la loi adoptée par le gouvernement et du règlement municipal en vigueur, vous avez l'obligation d'enregistrer votre chien en communiquant avec le bureau municipal. Une médaille sera attribuée au coût de 10 \$.

Nous vous remercions de votre collaboration.

✚ **Ouverture de la piste cyclable du Marécage des Scots**

Une inspection de la piste sera effectuée au cours des prochains jours pour évaluer les travaux qui doivent être faits avant l'ouverture.

Service incendie de la Ville de Scotstown



Vous aimeriez relever de nouveaux défis et être au cœur de l'action pour la protection des citoyens ?

Le Service incendie de Scotstown est à la recherche de nouveaux candidats pour compléter son équipe de pompiers volontaires.

Cela implique de participer à des entraînements, suivre une formation, être présent lors des interventions, etc. Rémunération et formations payées.

IMPORTANT

Règlement 450-17 - RÈGLEMENT SUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Du 1^{er} avril au 15 décembre, nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur le territoire de la ville sans avoir au préalable un permis du responsable du Service de prévention des incendies ou de l'émission des permis de brûlage. Le permis est gratuit et obligatoire.

Vous devez communiquer avec René Charron, directeur incendie : 819-657-1055.

**- IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT -
AFIN DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE GROS REBUTS**

ÉCOCENTRE MOBILE

SAMEDI 15 MAI 2021 DE 10 H À 15 H

AU GARAGE MUNICIPAL (21, rue Osborne)

Service gratuit - Les objet acceptés : bois (bois de construction, planches, meubles en bois, bois traité) et objet de métal à l'exception des électroménagers (il est interdit d'apporter des branches, du vinyle, du papier brique)

De plus, vous pouvez déposer les items suivants au garage municipal dans les conteneurs appropriés :

- Peintures usées (dans les contenants d'origine)
- Les huiles usées (dans les contenants d'origine)
- Les styromousses doivent être séparées par les couleurs

COLLECTE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES DÉSUETS

SAMEDI 15 MAI 2021

DE 10 H À 15 H



Programme géré par l'ARPE-Québec

En collaboration avec le programme Recycler mes électroniques^{md} de l'ARPE-Québec : <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/>, la Ville de Scotstown organise une collecte spéciale qui aura lieu **samedi 15 mai 2021 de 10 h à 15 h** au garage municipal de Scotstown, au 21, rue Osborne, afin de ramasser les produits électroniques désuets, et ce, gratuitement.

Tous les produits électroniques recueillis, comme les téléviseurs, les écrans, les ordinateurs et plus encore, seront pris en charge par l'ARPE-Québec, puis acheminés chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique. Pour la liste complète des produits acceptés, visitez : <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler/>

(voir la suite sur la page suivante)

Quoi recycler?



Ordinateurs portables

Portables, blocs-notes, tablettes électroniques, miniportables, mini-ordinateurs.



Ordinateurs de bureau

Ordinateurs de bureau (y compris ceux faisant office de serveurs), terminaux d'ordinateur, clients-serveurs légers, serveurs de bureau ou en tour.



Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo

Claviers, souris, pavés, lecteurs multimédias, routeurs/modems, disques durs externes, manettes de jeux vidéo, contrôleurs de consoles de jeux vidéo.



Dispositifs d'affichage

Téléviseurs, écrans d'ordinateur, écrans de télévision en circuit fermé, ordinateurs tout-en-un, tablettes graphiques avec écran > 10 po, dispositifs d'affichage portables > 10 po.



Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques

Téléphones conventionnels avec ou sans fil, téléphones à haut-parleurs ou de conférence, répondeurs téléphoniques à cassette ou numériques.



Appareils cellulaires et téléavertisseurs

Téléphones cellulaires, téléphones intelligents, assistants numériques personnels à écran tactile, terminaux mobiles, téléavertisseurs.



Imprimantes de bureau, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau

Appareils de bureau, y compris : imprimantes avec station d'accueil pour appareils photo, imprimantes d'étiquettes, de code-barres et de cartes, imprimantes thermiques, numériseurs de cartes professionnelles, de chèques et de diapositives.



Systèmes audio/vidéo portables/personnels

Radios AM/FM/par satellite, radios-réveils, chaînes stéréo, magnétophones/enregistreurs, lecteurs/enregistreurs de disques, lecteurs MP3, stations d'accueil pour baladeurs et téléphones intelligents, haut-parleurs, écouteurs et microphones, appareils photo et cadres numériques, caméras vidéo/web, lecteurs de livres électroniques, systèmes de jeux vidéo, systèmes de localisation (GPS).



Systèmes audio/vidéo non portables

Appareils énumérés à la catégorie précédente en version non portable, magnétoscopes (VCR), projecteurs vidéo/numériques, enregistreurs vidéo numériques (DVR) et personnels (PVR), récepteurs numériques câbles et satellites/décodeurs, amplificateurs, égalisateurs de fréquence, consoles de jeux vidéo.



Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules

Composants audio/vidéo et de localisation du marché secondaire pour véhicules, y compris : radios et lecteurs de DVD, CD ou cassettes, amplificateurs, égalisateurs de fréquence, haut-parleurs, systèmes de lecteurs vidéo, dispositifs d'affichage vidéo, caméras de vision arrière, systèmes de localisation autonomes ou conçus pour être enchâssés.



Ensembles de cinéma maison

Équipement audio/vidéo de cinéma maison vendu sous un même emballage provenant d'un fabricant d'équipement d'origine et où figure un seul code-barres.

Consultez la liste complète des produits acceptés sur notre site Web.

Ce que nous faisons

Assurer notre avenir passe par le recyclage des produits électroniques en fin de vie utile. Voilà pourquoi l'ARPE, un organisme à but non lucratif piloté par l'industrie, veille à ce que plus de 15 millions d'appareils évitent les sites d'enfouissement au pays chaque année.

DE PLUS, NOUS NOUS ASSURONS :

- que les produits électroniques défectueux ne sont pas exportés illégalement ou manipulés par des recycleurs négligents;
- que de précieuses ressources soient récupérées et recyclées, puis réinsérées dans la chaîne de fabrication.



Trouvez le point de dépôt officiel près de chez vous :

recyclerMEselectroniques.ca/qc

LOISIRS DE HAMPDEN-SCOTSTOWN

OFFRE D'EMPLOI

COORDONNATEUR, ANIMATEUR ET AIDE ANIMATEUR

CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE

Ville : Scotstown

Horaire : 9h00 à 16h00 pour le camp de jour

Service garde de 07h00 à 09h00 puis 16h00 à 17h00

Langue au travail : Français, Anglais

Rémunération : À déterminer selon expérience

Durée de l'emploi : Du 28 juin au 10 août 2021 (fermé lors des vacances de la construction)



DESCRIPTION

- Animer les activités.
- Assurer le bien-être psychologique, physique, cognitif et affectif de tous les enfants de son groupe.
- Animer des activités groupe.
- Participer aux réunions d'équipe.
- Réaliser toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES

- Animateur, être âgé de 15 ans et plus au cours de l'année
- Aide animateur, être âgé de 14 ans et plus en date du 1^{er} juillet 2021.
- Service de garde et coordonnatrice, être âgé de 16 ans et plus en date du 1^{er} juillet 2021.
- Être motivé et dynamique.
- Capacité d'adaptation en situation de conflits.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

- Faites parvenir votre CV par courriel: jacky@la-releve.org
OU
- Remettre votre CV au bureau municipal de Scotstown ou de Hampden à l'attention des loisirs.

Nettoyage de vos parterres et entrées privées

Avec les belles températures des derniers jours, plusieurs ont procédé au nettoyage de leur parterre afin de retirer le gravier étendu cet hiver par les camions de déneigement.



Prenez note des quelques précisions suivantes:

✓ Il est **STRICTEMENT** interdit d'utiliser l'eau potable pour procéder au nettoyage du parterre (machine à pression);

✓ Le sable et le gravier qui se trouve en bordure de rue **NE DOIVENT PAS ÊTRE DÉPOSÉS DANS LE BAC À DÉCHETS**. Il rend le bac très lourd et le camion pourrait ne pas pouvoir le vider ou l'abîmer lors de la collecte;

✓ Vous devez laisser le sable et le gravier au sol, sans faire de tas, sinon, le balai mécanique ne sera pas en mesure de le ramasser.

✓ Vous devez vous assurer que l'abrasif rejeté dans la rue n'obstrue pas les réseaux pluviaux.

✓ Une fois le balai mécanique passé, il est interdit d'envoyer le sable et le gravier de votre terrain dans la rue. Si vous devez le faire, il vous faudra ramasser l'abrasif et l'apporter à l'écocentre, lorsque celui-ci est ouvert.



Merci de votre compréhension!

Vente de garage

Extrait du règlement 383-09

Pour les fins du présent règlement, l'expression « vente de garage » désigne la vente d'objets utilisés ou acquis pour être utilisés à des fins domestiques par les occupants de la propriété immobilière où s'ils sont exposés ou mis en vente.

Les ventes de garage sont autorisées, sans permis ou certificat d'autorisation, deux fois par année, soit la fin de semaine de la Fête des Patriotes (inscrit au règlement « Fête de la Reine) et de la Fête du Travail.

Lesdites ventes de garage auront une durée maximale de trois (3) jours consécutifs prenant fin le jour de la Fête des Patriotes (inscrit au règlement « Fête de la Reine ») (troisième lundi du mois de mai) et le jour de la Fête du Travail (premier lundi de septembre).

Nonobstant ce qui précède, il est permis de tenir 2 ventes de garage par année de calendrier en plus des périodes précitées en obtenant un certificat d'autorisation valide pour une période de 3 jours consécutifs.

Les personnes qui font une vente de garage doivent respecter les conditions suivantes :

- a) Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique ;
- b) Pour la durée de la vente seulement, l'installation d'une affiche d'au plus un mètre carré (1 m²) est permise sur la propriété où est tenue la vente de garage ;
- c) Il est défendu de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Les installations (étagères, tables, supports, etc.) nécessaires pour la vente doivent être en bon état et maintenues propres et être enlevées à la fin du délai maximal autorisé.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX OCCUPANTS

Nous désirons vous aviser des dernières semaines le poste de pompage des égouts du chemin Victoria Est a été débloqué puisque des lingettes humides s'y retrouvaient. Pour éviter que nos équipements de pompage soient brisés et le refoulement dans vos résidences, nous désirons vous rappeler ses choses à ne jamais jeter dans la toilette.

Qu'il s'agisse de lingettes pour bébé, de lingettes intimes ou de lingettes désinfectantes soi-disant biodégradables, **les lingettes ne doivent jamais être jetées dans les toilettes.** En effet, elles sont extrêmement résistantes et ne sont pas biodégradables.

Une fois dans les égouts, elles se gorgent de graisses et d'eau et se transforment peu à peu en masses visqueuses. De ce fait, elles peuvent obstruer les pompes de relevage des eaux usées et encombrer les grilles situées à l'entrée des stations d'épuration.

Il est également interdit de jeter des cotons-tiges, serviettes hygiéniques, tampons, litières de chats, rouleaux de papier de toilette et des gommes à mâcher dans les toilettes.

Les toilettes ne doivent pas servir de poubelle.

Merci de votre collaboration.



Dates à inscrire à votre agenda

Samedi 8 mai 2021

COLLECTE DES VÊTEMENTS USAGÉS L'ESTRIE MET SES CULOTTES

À l'Hôtel de Ville (à l'arrière de l'Hôtel de Ville – la porte donnant accès au local de la patinoire au sous-sol)

Samedi 8 mai, de 9 h à 15 h (midi)

On récupère quoi au juste?

- . Vêtements
- . Accessoires (ceintures, sacs à main de tout genre, foulards, etc.)
- . Souliers et bottes





DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

22 mai 2021 au Pavillon à la Municipalité de Hampden
(863, route 257 Sud, Hampden)

De 8h30 à 11 h 30 : Distribution des arbres et échange de plantes pour ceux et celles qui le désirent.

Les sortes d'arbres ne sont connus actuellement.



Système d'alerte de masse pour recevoir les informations importantes

Pour répondre au Règlement du Ministère de la Sécurité publique portant sur les procédures d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre, la ville s'est dotée d'un système de communication d'alerte et de notifications de masse pour rejoindre les citoyens rapidement, massivement et efficacement (exemple : urgence, avis d'ébullition, fermeture de route, travaux routiers, etc.).

Nous comptons sur votre collaboration pour vous inscrire. Il y a deux (2) façons très simples de le faire :

- En remplissant le formulaire sur notre site Web : <http://scotstown.net/alertes-et-notifications/>
* Non compatible avec internet explorer (utilisez Google Chrome, Mozilla FireFox, Microsoft Edge ou Safari)

En communiquant directement avec le bureau municipal au 819-560-8433, poste 7.

